



Comité des Régions

L'Assemblée de l'UE des représentants régionaux et locaux

Communiqué de presse

COR/11/56

Bruxelles, le 13 octobre 2011

PAC: La Présidente du CdR salue quelques avancées proposées par la Commission, mais les trouve timides

La Présidente du Comité des Régions (CdR) Mercedes Bresso s'est déclarée peu convaincue par les propositions publiées hier par la Commission européenne sur l'avenir de la Politique agricole commune (PAC). Elle a néanmoins salué la conditionnalité du versement des aides à des pratiques agricoles favorables à l'environnement.

"C'est une évolution salubre qui va renforcer le virage environnemental de la PAC, souhaité par le Comité des Régions," Mercedes Bresso a dit. Cependant, elle a regretté que les propositions retardent une convergence rapide entre les Etats membres. "Ces propositions trop timides sont bien loin de l'équité entre territoires et exploitations réclamée par le Comité des Régions." Elle a aussi fait part de sa déception face à une définition très attendue, mais trop ouverte, des agriculteurs actifs.

Rappelant les précédents rapports du CdR, René Souchon (FR/PSE), Président du conseil régional de l'Auvergne et rapporteur du CdR sur la PAC, a pour sa part insisté sur l'importance de la dégressivité et du plafonnement des aides. "Ce sont les seuls moyens pour accélérer la convergence des aides et assurer plus de justice et d'équité entre les agriculteurs. Pour cela, il faut absolument baisser les seuils proposés par la Commission, afin de dégager plus de fonds en faveur des petites exploitations et des régions défavorisées." Il s'est déclaré satisfait que la proposition du CdR d'aider les exploitants des zones défavorisées et de montagne ait été retenue.

Sur l'épineux sujet de la régulation des marchés, le manque de volonté de la Commission pose toujours problème à la Présidente du CdR. "Les instruments de régulation publique sont des outils essentiels pour le maintien des exploitations sur tous les territoires. Sans régulation, les territoires les plus fragilisés sont trop exposés aux aléas des marchés," a martelé Mercedes Bresso.

Mêmes sentiments mêlés concernant le règlement sur le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), qui est maintenant couvert par le Cadre stratégique commun, tout comme les Fonds structurels et le Fonds européen maritime et pour la pêche.

"A part quelques avancées positives comme le soutien aux [marchés locaux et aux circuits courts](#) de production, fortement soutenu par le CdR, à la [qualité des produits](#), à des stratégies de développement local associant les petites villes, à la coopération transnationale et à l'innovation", a dit Mercedes Bresso, "je ne vois pas beaucoup de changements par rapport à la réglementation actuelle. J'ai l'impression qu'une fois encore le modèle sectoriel, national et professionnel domine l'approche territoriale et stratégique."

Elle a d'ailleurs prévenu: "Le FEADER ne doit pas faire exception à la règle commune. Le Comité des régions pèsera de tout son poids pour que les plans de développement rural soient de véritables contrats de partenariat dans lesquels les autorités locales et régionales seront fortement impliquées, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre."

Consultez le site internet du CdR: www.cor.europa.eu

Le Comité des régions

Le Comité des régions est l'Assemblée des représentants des pouvoirs locaux et régionaux de l'Union européenne. La mission de ses 344 membres originaires des 27 États membres consiste à associer les collectivités locales et régionales et les populations qu'elles représentent au processus décisionnel de l'UE et à les informer sur les politiques de l'UE. La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sont tenus de consulter le Comité dans les domaines de décision politique concernant les régions et les villes. Le Comité des régions peut également saisir la Cour européenne de justice en cas de violation de ses droits ou bien s'il estime qu'un texte de loi de l'UE viole le principe de subsidiarité ou ne respecte pas les compétences des collectivités locales et régionales.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Chris Jones

Tél. +32 (0)2 546 8751

christopher.jones@cor.europa.eu

Pour lire nos précédents communiqués de presse, veuillez cliquer [ici](#)